

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 6 Décembre 2018

*-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mrs Jean-Claude BOUFFART et Jean-Luc CHOCHOY, absents excusés.*

*-Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Claude MILLAMON*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 25 Octobre 2018**, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. Le rappel sur **l'obligation d'élaguer** a été efficace.

**b. La signature de l'acte de vente du terrain sur lequel se trouve l'Antenne** à La Raiderie est programmée pour mi-janvier. La remise en place du chemin d'accès au site est en cours d'exécution.

c. Les services de l'Etat souhaitent que la longueur de la **voirie communale** soit établie au mètre près.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Avis sur l'Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC du Pays de LUMBRES :** Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet du PLU a été élaboré, l'étape de la procédure, le projet de territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (12 voix pour), **émet un avis favorable sur le projet arrêté du PLUI, sur les orientations d'Aménagement et de programmation, sur le règlement écrit et graphique et toutes les autres pièces.**

**b) Avis sur l'Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal de la CC du Pays de Lumbres :** Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de RLPI a été élaboré, l'étape de la procédure, les orientations du RPLI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix), **émet un avis favorable sur le projet arrêté de RLPI, sur le rapport de présentation la partie réglementaire, et toutes les autres pièces.**

**c) Projet de Terrain Multisports :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal trois devis établis par les sociétés :-Casal Sport ;-Rénov 'sport, et Nerual. **Plusieurs options sont possibles** : résine, gazon synthétique sablé, bancs, mini-buts, ossature Inox,... Les coûts vont de 31 000€ à 52 800€ suivant les solutions choisies. Par ailleurs, la réalisation de la plateforme coûterait environ 20 000€ TTC. Des financements peuvent être obtenus auprès du Conseil départemental (30%), de la DETR (20%), du CNDS (20%) et de la CCPL (15%).

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise Mr le Maire à déposer toutes les demandes de subventions.** La **décision de réalisation sera prise en fonction des aides obtenues** lors de la préparation du Budget 2019.

**d) Phase n°3 de la remise en état du mur du cimetière :** Mr le Maire rappelle que la décision avait été prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le devis de l'APRT s'élève à **3 294€ pour cette dernière phase de rénovation.**

**e) Distribution du Colis des Aînés :** Elle se fera **les 20 et 21 Décembre** avec les membres du CCAS.

**f) Arbre de Noël :** Il est programmé le **Mardi 18 Décembre à 18h30** dans la salle d'Activités avec les clowns : « Pipo et Bozoo ». **Jouets et friandises seront offerts aux enfants jusque 11 ans.**

**La cérémonie des Vœux se déroulera le Samedi 12 Janvier 2019 à 18h30.** Toute la population est invitée à cette manifestation.

**g) Mobilité pour tous par le PLIE du Pays de St-OMER :** Mr le Maire donne lecture de la demande du PLIE qui souhaite financer les formations à l'obtention du permis de conduire dans le cadre de la Mobilité pour tous et pour aider ceux en recherche d'emploi. Un financement de 600€ est demandé par collectivité

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite, avant l'octroi d'un soutien, connaître si des habitants du village vont bénéficier de cette action et rappelle que la commune met déjà à disposition un véhicule électrique en autopartage.

## **h) Questions diverses :**

1. Les **Délégués** du Conseil Municipal **pour le contrôle de la liste électorale** seront désormais Mr Paul Henri AVART (Titulaire) et Mr Christophe LECLERCQ (suppléant).
2. Les **douches des vestiaires** du stade municipal ont besoin d'une rénovation (isolation et carrelage). Quatre fenêtres doivent également être changées. Ces travaux sont acceptés par le Conseil Municipal. Ils seront effectués en Janvier 2019.
3. Mr le Maire informe le Conseil qu'une **stèle en marbre** va être posée **au Jardin du Souvenir** afin de permettre la pose de plaques nominatives. Elle est offerte par les Ets JOLY. Merci à eux !
4. Mr le Maire rappelle l'annulation **du mini-centre de loisirs** aux vacances de Toussaint. Il semble que les participations demandées aux familles soient **trop élevées**. Après délibération, il est décidé de proposer un **sondage** aux parents pour l'organisation ou non d'un centre aux vacances de Février, sachant que les tarifs seront revus à la baisse.
5. **L'éclairage au hameau de La Raiderie** est défaillant. Deux points lumineux sont en panne et non réparables (Leeds de 1ère génération) .Mr le Maire a contacté la FDE et la CCPL afin de pouvoir bénéficier d'une aide malgré la rénovation effectuée en Juin. C'est possible dans le cadre des certificats d'économie d'énergie si les travaux sont réalisés avant le 31 Décembre 2018. L'assemblée décide donc de remplacer les 7 lanternes par du matériel neuf. Le montant des travaux s'élève à 3 945.56€.
6. L'estimation **du projet 2019 de réalisation d'un plateau de sécurité avec Aménagement du parking de la mairie** a été revue par le cabinet V2R à la demande des services du Département. Elle est finalement de 183 228€ TTC dont 84 115€ pour le parking.
7. **Le chauffage défaillant de l'église** est évoqué. Un artisan spécialisé dans ce type de matériel sera contacté rapidement .Par ailleurs, la suspension de **la cloche** sera contrôlée par un menuisier.

Le Maire, C TELLIER